



## Exclusion 8 jours d'un collégien de 12ans

Par **Yoyo66**, le **13/11/2018** à **15:26**

Bonjour mon fils de 12 ans scolarisé en 5eme vient d'être exclu 8jours car il aurait fait sois disant un doigt donneur à son prof malgré que le prof ne l'ai pas vu faire ce geste il a seulement fait voter les autres élèves qui 16 sur 20 disent qu'il aurait fait ce geste du coup nous sommes convoquer à la commission éducative et devons rechercher un autre collège 'je tiens à préciser qu'il a de très bonnes notes mais il a un mauvais comportement coupéla parole au prof et souvent se dispute avec d'autres élèves en cours lui est toujours sanctionner mais jamais les autres. Est-ce que le directeur a le droit de lesclure définitivement pour sa alors qu'il n'a que 12ans svp merci

Par **Visiteur**, le **13/11/2018** à **17:15**

Bonjour  
Oui, l'exclusion est possible.

Par **morobar**, le **13/11/2018** à **17:56**

Bonjour,  
Exclusion définitive de 8 jours ?